L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 13 DECEMBRE 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE MATIN, 13 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shériff, à 10 heures et demie, sur les lieux—Le droit de cadi connu sous le nom de "Extra House," situé au No 191 de la rue Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville.

Par J. Déjoie Jr, au No 123 de la rue Gravier, coin Carondelet—Meubles.

Par G. Lécuyenne, au No 65 de la rue de Chartres—Barges, meubles, chapeaux et articles de toilette; comptoir et de table et quelques de poche.

Par Louis Stern & Bros, au No 36 de la rue des Magasins et 36 de la rue Gravier—200 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par H. Scott, au No 66 de la rue de Chartres—Mar. ndises sèches, habillements Hagerie, chapeaux, &c.

Par D. E. Murphy, au No 67 de la rue des Magasins—Fa ture et articles de fantaisie.

Par H. Fenn, Marks & Co, au No 36 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, lingerie, "actions," rubans, &c.

☞ Achetez vos cosmétiques et mocassins chez M. Ernest Turpin, 92 Vieille-Levée.

Vente de Meubles.—Nous appelons l'attention particulière des acheteurs de la ville et de la campagne sur la vente de meubles que M. J. Déjoie Jr, encanteur, fera demain lundi, 14 du courant, à 11 heures, dans sa nouvelle salle d'encan, rue Gravier, No 123, au coin de celle Carondelet.

Vente de Quincaillerie.—L'attention du commerce est appelée sur l'annonce de M. D. E. Murphy, encanteur, qui se vendra mercredi 16 décembre 1868, pour compte de liquidation, le stock entier de quincaillerie, coutellerie, taches, chaînes, farbines, articles de Jappon, etc., contenus dans le vieux magasin de JOS. HAUFF, rue de la Douane No 31. Pour plus amples détails et accessoires, voyez les catalogues. 13,15,16

SOMMAIRE
DE
L'ABEILLE DU DIMANCHE, 13 DEC.

Première Page: La reprise des paiements en espèces—Condamnation d'un duelliste—La conversion de M. Havin—Chronique locale—Dépêches télégraphiques—Résolutions et annonces.

Deuxième Page: Théâtre de l'Opéra — Courrier de Paris—Les mœurs en Amérique—Bulletin financier et Bulletin commercial—Mouvement de Port — Marchés aux Sucres—Liste des lettres, annonces.

Troisième Page: Feuilleton: Les Trois Filles d'Honneur.

La reprise des paiements en espèces

Nous avons reçu le rapport du secrétaire du Trésor des Etats-Unis, rapport qui forme une brochure de cinquante pages; aussi n'essaierons-nous pas d'en donner une analyse même succincte dans un seul article, nous nous proposons seulement de donner aujourd'hui la substance des douze premières pages relatives au retour graduel à la circulation des espèces. Il est impossible de condamner plus vigoureusement que ne le fait M. McCulloch, le système de papier-monnaie dont M. Chase a affligé le pays. On en jugera par quelques extraits:

Les billets des Etats-Unis, bien que déclarés monnaie légale par la loi, sont dépourvus du papier monnaie, protesté discrédité. Le fait qu'ils sont une monnaie légale, possédant tels attributs d'une monnaie que la loi peut leur donner, n'ajoute rien à leur valeur réelle, mais ne fait que les rendre plus désirables aux yeux du gouvernement, et plus subversif de toute idée morale. Ces citoyens sont obligés d'accepter comme argent ce qui n'est pas de l'argent, et démoralisés par le vaste encouragement ainsi donné de papier ils risquent de perdre, dans leurs relations avec le gouvernement et entre eux ce sentiment d'honneur qui est nécessaire au bien de la société.

..... Les billets légal tenders ont permis aux débiteurs de payer leurs dettes avec une monnaie grandement inférieure; à ce qui était reconnu comme la seule monnaie à l'époque où ces dettes avaient été encourues, et la validité des contrats n'est pas moins ouverte virtuellement à méconnaître.

Par les lois sur les legal-tenders, une partie des biens d'une veuve de citoyens a été virtuellement confisquée au profit d'une autre, alors que les revenus publics en étant tiré aucun bénéfice, et, conséquemment, sans aucun avantage pour la classe.

Ces lois ont augmenté immensément le coût de la guerre, et ils ont grandement ajouté aux dépenses du gouvernement depuis la conversion de la dette. Ils ont aussi, en effet, doublé et triplé les prix, de l'approvisionnement dans les différentes et ils ont mis en arrêt dans les entreprises ordinaires; ils ont chassé l'esprit d'économie et d'évolution et en ont fait une marchandise; ils ont encouragé à l'étranger le produit de nos mines, en même temps que notre dette s'augmentait rapidement et qu'elle arrivait à une telle grandeur qu'elle est une cause de danger pour nos ressources nationales et qu'elle constitue un obstacle sérieux à la reprise de paiements en espèces; l'ont ébranlé le crédit public en faisant surgir de dangereuses espérances au sujet du paiement de la dette publique, dans leur rapport avec les impôts, (ce qui est grandement contribué à la hausse subite des importations) et des exportations entre les Etats-Unis et l'Europe est constamment en faveur de cette dernière; et de l'autre, l'état de choses actuel a ruiné la marine américaine au profit de la marine européenne, et ne permet pas à la première de se relever. Si les titres de la dette étaient tous entre les mains des habitants du pays, les sommes qui entreraient au Trésor retourneraient, sous forme d'intérêt ou d'amortissement, à la même source, tandis qu'aujourd'hui, il y en a un tiers qui s'en va en Europe.

Le Secrétaire conseille donc à l'adoption d'une série de mesures qui non-seulement empêche, mais une nouvelle exportation des titres de la dette, mais qui ramènerait graduellement ceux qui sont sortis et qui rendraient la vie à tous les intérêts en souffrance. Les premières de ces mesures, celle sans laquelle toute tentative de réformes financières et économiques devra échouer, est, selon M. McCulloch, celle qui doit amener la reprise des paiements en espèces.

Nous examinerons ultérieurement le mérite des propositions de M. McCulloch; nous avons dit pour aujourd'hui, nous contenter de les exposer.

MODIFICATION DE TEMPS.—Nous référons les lecteurs au changement de temps relatif à la grande vente de chevaux et mulets qui commencera aux écuries de P. Lizar à 10 heures et demie au lieu de 11 heures, mardi matin 15 du courant, par le ministère de MM. Montgomery, Bros. & Co.

GRAND BAL MASQUÉ.—Le Conclave Ionic No 11 de la société R. W. M. M., doit donner, le jeudi 17 décembre, dans la salle des Odd Fellows, un grand bal paré et masqué. Nous remercions le comité des invitations qu'il nous a adressées.

Les Soneurs de Cloche, ce soir, à l'Olympique.

Théâtre de l'Opéra.

On trouvera à la seconde page notre revue de la semaine, contenant le compte-rendu des représentations qui ont eu lieu jusqu'à jeudi.

Hier soir la salle était brillamment garnie et la seconde représentation de *Robert-le-Diable* n'a pas eu moins de succès que la première. On a fait baisser le dos du second acte entre M Picot et Mlle Hasselman.

VISITE.—Nous avons reçu, hier, la visite de deux de nos confrères du Mississipi: M. E. H. Overall, rédacteur du *Aegis and Crisis*, publié à Crystal Spring, et M. J. A. Signaigo, rédacteur du *Sentinel* de Granada. Nous leur souhaitons un séjour agréable dans la Ville du Croissant.

LA CONVERSION DE M. HAVIN.—Le *Siècle* est le journal voltairien par excellence. Ainsi la nouvelle que le directeur de ce ce journal, M. Havin, avait reçu les derniers sacrements avant de mourir, n'a-t-elle causé une vive émotion dans le camp des cléricaux et dans celui des libres-penseurs. C'est l'évêque de Coutances qui, à la sollicitation de Mme Havin, est venu prêter son saint ministère au mourant. Voici comment une correspondance explique les faits:

A propos de M. Havin, les feuilles catholiques ont fait grand bruit de la conversion du journaliste anti-clérical. La vérité est que M. Havin a été frappé d'apoplexie, et qu'il est resté ensuite, jusqu'à ce qu'il soit mort, sans reprendre ses sens, sans pouvoir même reconnaître personne, malgré les efforts répétés de Mme Havin, qui, malade elle même, s'était fait porter auprès du lit du moribond, et de sa fille, Mme Ségaud, qui ne l'a point quitté.

La forte constitution de M. Havin a lutté huit jours durant contre la mort; mais le cerveau avait cessé de fonctionner.

Cela n'empêche point les feuilles catholiques de raconter en termes attendris l'édifiante conversion du rédacteur du *Siècle* et d'édifier leurs lecteurs avec le récit de ses dernières instants. Les conversions in extremis sont encore les plus beaux fleurons de la couronne cléricale.

Condamnation d'un duelliste.

La septième chambre du tribunal de police correctionnelle était saisie le 29 novembre de l'affaire du duel de M. Lullier, ancien officier de marine, avec un jeune étudiant nommé Boiron. Le prévenu est le même qui fut condamné, il y a quelques mois, pour voies de fait envers M. Paul de Cassagnac.

Ce duel a eu la cause la plus futile. Le prévenu la raconte lui-même en ces termes:

"Le jeudi, 1er octobre, me trouvant à huit heures du soir au restaurant Perret, un jeune homme, à moustaches, à côté duquel j'étais assis dans la salle voisine, se leva tout à coup, vint à moi, me déclarant qu'il me défendait de regarder plus longtemps la personne avec laquelle il était en ménage. Je répondis à cette impertinence de femme comme j'aurai pu regarder toute autre personne, je lui répondis que je ne m'occupais pas de lui et la pria de me laisser tranquille. Il me traita d'insolent, d'impertinent, et, après une seconde injonction, je me vis dans la triste obligation de lui donner un soufflet. Il sailit aussitôt une bouteille, et, sans me donner le temps de m'armer d'une bouteille, il regagna sa place. Je lui envoyai ma carte, et le lendemain, à une heure de l'après-midi, je trouvai la lettre suivante:

"Ce matin mon témoin se sont transportés chez vous, vous n'y étiez pas. Pour être absent de chez soi le lendemain d'une provocation, il faut ou avoir peur, ou avoir reçu d'un autre un coup d'épée. Il n'est pas probable qu'une épée fasse peur à un ancien officier de vaisseau et à celui qui a roulé sur Cassagnac. Depuis hier soir, mon opinion n'a pas changé à votre compte (vous êtes un homme grossier, mal élevé, vous n'espérez pas, je suppose, que je garderai le silence en présence d'un tel outrage). Cependant, n'étant pas témoin, les mieux se trouveront chez vous ce soir entre 6 et 7 heures, et je vous apprendrai, comme on dine et on mange sans avoir de lettres au ventre, le prochain bateau. A demain donc le plaisir de vous donner un coup d'épée civilisateur."

"Les témoins étant rencontrés le lendemain, rendez-vous fut pris à Bagatelle, au bois de Boulogne; par suite d'un malentendu, une tête moins qu'assistèrent pas. J'offris un cigare à M. Boiron, j'en allumai un et me mis en garde. Je laissai M. Boiron tirer sur mon rang me fendre une seule fois, pendant ce laps de temps, j'avais dévisé à 7 ou 8 mètres. Le coup fut fait, gné, m'ayant déclaré qu'il avait l'haleine courte, je le laissai se reposer autant qu'il le voulut. Le combat ayant recommencé, je me trouvai en garde malgré moi, pour n'avoir pas glissé sur le sol détrempé; je poussai un coup droit pour me couvrir tout en retenant le fer et en gardant la main basse.

Je serrai ensuite la main à M. Boiron qui me déclara qu'il ne m'en voulait pas et me demanda de lui donner quelques leçons d'escrime."

M. le président demande s'il est vrai, comme le prétend un article de la *Liberté*, rendant compte du duel, que, sur le terrain, M. Lullier lui ait donné dix minutes pour le toucher.

M. Boiron et M. Lullier reconnaissent tous deux que cette allégation est inexacte.

M. Amédée Blondeau donne des explications au sujet de l'article inséré dans la *Liberté* et dont il nie avoir fourni les notes concernant le